MARATHON DE FONT D'URLE 2018

REGLEMENT

Article 1 : Présentation.

Le Marathon de Font d'Urle est une course longue distance de ski de fond inscrite au calendrier national des courses populaires de la Fédération Française de Ski sous le codex FNAF0214.

Le Marathon de Font d'Urle parcourt les zones de Chaud Clapier, Col de Carri et Lente. Il alterne passages en forêts, vastes prairies d'alpage et contournements de dolines et scialets. Départ de Font d'Urle - Chaud Clapier, puis direction le Col de Carri et descente vers Lente et sa forêt. Enfin, retour sur le site de départ de Chaud Clapier pour une dénivelée totale de 750m.

Le semi-marathon traverse de magnifiques pelouses d'altitude "Herbounouse", "Bournette" et termine sur la célèbre « violette » de Font d'Urle et le Serre de Jujuffrey, pour une dénivelée totale de 500m.

Cette septième édition du Marathon de Font d'Urle se déroulera :

Le dimanche 21 Janvier 2018, à partir de 9h à Font d'Urle, Chaud Clapier (Drôme).
Les informations sur l'épreuve sont données sur le site du Marathon:
http://www.marathondefontdurle.com

Article 2 : Distances et horaires de départs.

Deux distances sont au programme : 21 km et 42 km, en style libre et classique .

- ✓ Départ en ligne 9H00 : Marathon de Font d'Urle Style libre - 21 & 42 km – Dame & Homme
- ✓ Départ en ligne. 9H30 : Marathon de Font d'Urle Style classique - 21 & 42 km – Dame & Homme

Article 3 : Inscriptions.

Une licence FFS est obligatoire.

- Licence compétition
- Licence carte neige
- Ticket course, accompagné d'un certificat médical de moins d'un an (avec la mention de non-contre indication de la pratique du ski de fond **y compris en compétition)** pour les non licenciés.
- Les licences étrangères valables : *FIS*, Suisse, Espagne ou Andorre).

La compétition est ouverte aux personnes détentrices d'un titre tel qu'indiqué ci-dessus et selon les limites d'âge ci-après :

- 42 km ouvert aux skieurs nés en 1996 et avant.
- 21 km ouvert aux skieurs nés en 2000 et avant.

Article 4 : Engagements.

Les inscriptions se font en ligne sur la plateforme https://www.engage-sports.com/marathon-de-font-durle-2018 jusqu'au 18/01/2018 à midi. Avec paiement en ligne

Tarifs des engagements :

- 42Km libre et classique : 32 € (47 € pour les non licenciés),
- 21Km libre et classique : 29 € (44 € pour les non licenciés),

Inscription sur place le jour de l'épreuve : possible avec une majoration (10€) et sur présentation de la licence ou d'un certificat médical conforme (cf. Art.3)
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Article 5 : Départs et style.

Style libre et classique. Départs en masse.
Une vague Homme et une vague Dame. Un ajustement pourra être réalisé en fonction du nombre de participants.

Nombre de coureurs par ligne : 15 maximum. 1er et 2sd ligne : Classement Points FFS. Le nombre de coureurs par ligne pourra être ajusté en fonction de l'enneigmement de la zone de départ.

Article 6 : Charte de fartage.

Les courses FFS populaires ne sont pas soumises à la charte de fartage. Néanmoins, pour la protection de l'environnement et de la santé, l'usage de fartes « écologiques » est la bienvenue.

Article 7 : Disqualifications.

Tout participant sera disqualifié s'il change de ligne de départ, ne parcourt pas l'intégralité de la piste, ne passe pas aux différents points de contrôle, ou se manifeste par un geste ou une parole anti-fair-play.

Les courses en style classique devront être intégralement réalisées dans le respect du style. Sur le parcours les juges veilleront au respect du règlement.
La taille réglementaire des bâtons de classique pourra être contrôlée pour les 3 premiers et de manière aléatoire.

Article 8 : Réclamations.

Les réclamations doivent être faites par écrit et remises au Comité d'Organisation accompagnées de la somme de 30 €. Cette caution sera remboursée si la réclamation est approuvée.

Article 9 : Délais de course

Sur la distance Marathon : l'organisation se réserve le droit d'aiguiller les coureurs retardataires sur le parcours 21kms en fonction de leur vitesse de course après 11kms.
Si leur vitesse est inférieure à 10km/h, alors ils pourront poursuivre mais seulement sur le parcours semi marathon et seront classés sur cette distance.

Article 10 : Annulation.

En cas d'annulation, les droits d'inscription seront partiellement remboursés sur simple demande. Un versement sera effectué sur votre compte via le site d'inscription.
Le Comité d'Organisation se réserve le droit de fixer le montant du remboursement en fonction des circonstances, comme de modifier le présent règlement en cas de besoin et de prendre toutes décisions dans les cas non prévus.

Article 11 : Eco évènement (Cf. Règlement marathon skitour 2016)

Chaque participant devra, dans la mesure du possible, avoir une conduite respectueuse de l'environnement (déplacement, tri de déchets sur le lieu de l'épreuve, préservation des espaces naturels traversés, etc...).

Article 12 : Classement/récompenses.

Un classement « scratch hommes » et un classement « scratch dames » sera établi pour chaque distance.

La proclamation du palmarès du Marathon de Fond d'Urle se fera sur le site à l'issue des 2 courses. Les catégories et les places primées figurent ci-dessous.

Les primes de course sont attribuées sur le scratch 42 Km libre
(1er :250€ ; 2ème 150€ ; 3ème 100€) Hommes et Dames

Marathon de Font-d'Urle Vercors-Drôme

Les 3 premiers des catégories suivantes seront récompensés :

Pour le 42 Km libre :

Scratch Hommes (primes) (1er :250€ ; 2ème 150€ ; 3ème 100€)
Scratch Dames (primes) (1er :250€ ; 2ème 150€ ; 3ème 100€)
M3/4
M5 /M10

Pour le 42 Km classique :

Scratch H et D

Pour le 21Km libre :

Scratch H et D
Jeunes/Junior H et D
Master

Pour *le 21Km classique :*

Scratch H et D
Jeunes/Junior H et D
Master